

# TITRE PROFESSIONNEL

## Employé(e) Commercial(e) en Magasin

### niveau V

Code RNCP : 8812  
Autorité responsable de la certification : Ministère du Travail



### Le métier d'employé commercial en magasin

L'employé commercial en magasin

- Contribue au développement de l'activité commerciale du magasin en garantissant la disponibilité et la mise en valeur des produits.
- Répond aux sollicitations des clients, les oriente et les conseille.

L'employé commercial en magasin

- Travaille en autonomie, seul ou en équipe sous la responsabilité hiérarchique d'un responsable de rayon
- Exerce dans tous types de points de vente (grandes, moyennes ou petites surfaces) commercialisant des produits alimentaires ou non alimentaires.

### Compétences à acquérir pour l'exercice du métier

Approvisionner un rayon ou un point de vente

Accueillir et accompagner le client dans un point de vente

Fiches ROME  
D1507 : mise en rayon libre service  
D1106 vente en alimentation



*Les Buissonnets*  
Centre de Formation Continue

## LE PROGRAMME DE LA FORMATION

### MODULES PROFESSIONNELS

- Préparation des marchandises en vue de leur mise en rayon
- La présentation marchande des produits.
- Optimisation et gestion des stocks
- Accueil et conseils aux clients
- Les moyens de paiement
- Economie et législation
- Sensibilisation aux produits du terroir issus d'une pratique éco responsable
- Préparation du Dossier Professionnel
- Examen blanc



### MODULES TRANSVERSAUX

- Technique de recherche d'emploi
- Nouvelles technologies d'information et de communication
- Attestation sauveteur secouriste du travail
- Sensibilisation au développement durable
- Sensibilisation à la VAE

#### PUBLIC CONCERNE

Demandeur d'emploi inscrit à pôle emploi ayant un projet d'insertion professionnelle dans le commerce

#### DUREE DE LA FORMATION

6 mois  
553 h en centre  
245 h en entreprise

Lieu : Capestang

### LA CERTIFICATION

Le titre professionnel est composé de 2 certificats de compétences professionnelles :

- CCP1 : approvisionner un rayon ou un point de vente
- CCP2 : accueillir et accompagner le client dans un point de vente

Les certificats peuvent être obtenus en totalité ou en partie avec une validité illimitée

Le candidat est évalué par un jury (composé de professionnels) habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi.

Accessible par la VAE

